

**Sujet :** [INTERNET] Projets panneaux photovoltaïques

**De :** Sylvie M.

**Date :** 19/09/2022 20:44

**Pour :** pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

je me joins au collectif Energie Citoyenne 58 pour m'opposer à l'installation de champs de panneaux photovoltaïques sur le département de la Nièvre dont et notamment sur le territoire de Germenay, Dirol, Anthien...La conversion énergétique ne doit pas se faire au détriment de la population pour le bénéfice d'un propriétaire et de détruire des hectares de terres agricoles. A ma connaissance et sauf erreur de ma part Il n'y a aucune réglementation sur le département pour :

- limiter le nombre d'hectares par propriétaire
- limiter le nombre d'hectares si plusieurs propriétaires ont des champs limitrophes
- interdire l'implantation sur les trajets des chemins de Compostelle, de lieux historiques...

De plus ce type d'implantation va coûter des milliers d'euros, son entretien est énorme par an , la rentabilité au bout de 25 ans et sa durée de vie 40 ans, que proposent entreprises sur ce point, existeront-elles encore ? Que ferons-nous des panneaux solaires obsolètes qui de par leur conception sont loin d'être écologiques.

M le Préfet, je compte sur vous pour ne pas laisser notre département vert devenir un département photovoltaïque.